

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU
JEUDI 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Présents :

Patrick FARCY, René-Jean CULLIER DE LABADIE, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCCELLIER, Beatriz LAPORTE GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Virginie COPPIN, Robert HABIAK, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Lasaâd DAMMAK, Carolina TAVARES, Vincent HIRON, Marline GASSE

Délibération N° 2023-081

Absents excusés :

Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Didier FABRE
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Virginie COPPIN
Aurélien GAUTHIER donne pouvoir à René-Jean CULLIER DE LABADIE
Chakia VOLKART donne pouvoir à Stéphane RABANY
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Dominique CARON

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Absents non représentés :

Pedro GRACIA, Lydie MESSAD

Secrétaire de séance :

René-Jean CULLIER DE LABADIE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE CANINE VILLECRESNOISE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Amicale canine villecresnoise par courrier en date du 27 avril 2023 en vue de prendre en charge les frais de déplacement de M. Stéphane GAUTHIER et de sa chienne Maya au Championnat de France et Grand Prix d'Obéissance 2023 se déroulant à Parentis-en-Born (Landes) du 5 au 7 mai 2023 ;

Considérant l'intérêt pour le rayonnement du club de Villecresnes et donc de la commune au niveau national ;

Considérant que la somme demandée est de 461 euros ;

Sur proposition de Monsieur Pierre LENTIER, conseiller municipal délégué auprès du maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Article 1 : Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 461 € (quatre-cent soixante-et-un euros) à l'Amicale canine villecresnoise.

Article 2 : Impute la dépense correspondante au budget 2023 de la ville.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier principal de Boissy-Saint-Léger.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre,

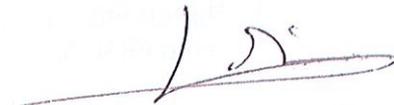
Le maire,



Patrick FARCY



Secrétaire de séance,



René-Jean CULLIER DE LABADIE

Le Maire certifie le caractère exécutoire
Du présent acte à compter du

27 JUIN 2023

Et pour copie conforme à l'original

Pour le Maire et par délégation

Patricia DURAND

Directrice Générale des Services

